



52-2024

DELIBERATION N°7
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 10/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-quatre le 10 septembre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 6/09/2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE Valérie GUILLAUME, Marie-Claire JASSERAND.

Absents excusés : Jean LESQUIR donne pouvoir à Didier MASSACRIER

Secrétaire de séance : Marie- Claire JASSERAND

Objet : avenant 1 au marché lot 3

M le Maire précise que les entreprises se sont trouvées devant un dilemme pour l'étage des logements. Sur l'étude validée par les architectes, il était prévu du béton banché, qu'il convient de crépir. Et pour de tels travaux, des étais doivent être posés pour installer ce matériel, on se trouve dans une propriété privée. L'entreprise de maçonnerie ne peut pas monter des murs en agglo ou briques classique car pas il n'y a d'accès.

Le maçon indique que la solution technique trouvée est de faire venir des panneaux prémur (pas besoin de crépi), le surcoût est de 4 000 € HT sur son devis.

Un avenant au marché pour l'entreprise Faure doit donc être signé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve et autorise le Maire à signer cet avenant

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 0

09/09/2024

Transmis au représentant de l'Etat le : 18/09/2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire,

Marie- Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 18 /09/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240926-delib7cm92024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

09/09/2024